
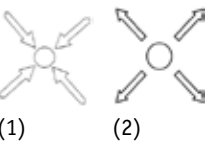






# Les labels et pictogrammes d'emballage

Les emballages consommateurs arborent un tas de labels et de pictogrammes qui informent sur le tri, le compostage, la réutilisation ou le recyclage. *StoreCheck Magazine* les a coulés dans une présentation claire et pratique...

Composition: Frederika Hostens, avec nos remerciements à écoconso et à l'OVAM







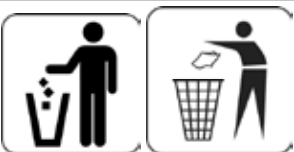
Pictogramme	Information	Signification
	Aluminium	Ce pictogramme indique que l'aluminium contenu dans l'emballage ou le produit est recyclable. Il ne précise en rien la mesure dans laquelle on a utilisé de l'aluminium recyclé. Il arrive qu'à l'intérieur des flèches, la mention "Alu" soit remplacée par "Al", qui est le symbole chimique officiel.
	Écotaxe	En 1993, le gouvernement belge a instauré une écotaxe sur les emballages polluants dans l'espoir d'inciter le consommateur à opter pour des produits plus écologiques. Il existe deux symboles: (1) l'emballage est soumis à une écotaxe et (2) l'emballage est exonéré. En Belgique, ces pictogrammes sont peu fréquents parce que la grande majorité des emballages ne sont pas frappés d'une écotaxe si le fabricant promet d'en recycler une certaine quantité. On trouve le symbole de l'écotaxe sur les paquets de piles, par exemple.
	Bulle à verre	Le logo "bulle à verre" se retrouve sur les emballages en verre. Il signifie que l'emballage doit être jeté dans une bulle à verre.
	Point vert	Ce pictogramme indique que le producteur a payé une cotisation pour la collecte et le traitement des matériaux d'emballage. En Belgique, ce système est géré par Fost Plus, qui veille au respect de la reprise obligatoire des déchets d'emballage en vue d'une réutilisation ou d'un recyclage (partiel). Le responsable du produit (producteur, importateur, distributeur) reste responsable de l'emballage de son produit, même si cet emballage est devenu un déchet. Il doit reprendre les déchets d'emballage pour les réutiliser ou les recycler. Cette obligation de reprise s'applique à toutes les marchandises mises dans le commerce.
	Recyclage	Ce logo a deux significations. Il sert à indiquer que l'emballage ou le produit se compose de matériau recyclé ou que l'emballage ou le produit est recyclable. Il arrive que le pourcentage de matériau recyclé utilisé soit indiqué. C'est surtout le cas pour le papier ou le carton.
	Plastique	Sur les emballages en plastique, ce symbole triangulaire contient un chiffre de 1 à 7. Cela signifie que les emballages qui l'arborent font appel à des matières premières recyclées. Ce logo est un code destiné aux entreprises de recyclage: il indique que d'un point de vue technique, le matériau est recyclable. Le chiffre fait référence au type de plastique utilisé pour l'emballage. Le 1 correspond au polyéthylène téréphtalate (PET) et le 3, au polychlorure de vinyle, mieux connu sous sa forme abrégée, PVC.

## À propos de ce tableau

Dans cet article, nous nous limitons aux labels et aux pictogrammes qui donnent des informations sur l'emballage. Pour ce qui est des labels relatifs au produit ou à la méthode de production, nous renvoyons à nos numéros de février 2010 (alimentaire) et de mars 2010 (non-alimentaire) et à [www.labelinfo.be](http://www.labelinfo.be).

Nous ne mentionnons que les pictogrammes qui apparaissent sur des produits vendus en Belgique.

Pour plus d'informations, nous renvoyons à la brochure *Logos, labels, pictogrammes: comment s'y retrouver?*, disponible en format PDF sur [www.ecoconso.be](http://www.ecoconso.be) > publications > brochures.

Pictogramme	Information	Signification
	OK biodégradable	La biodégradation peut s'effectuer tant dans le sol que dans l'eau. Lorsqu'un produit arbore ce label, cela signifie qu'il se décompose à 90% dans le sol dans les deux ans.
	OK Compost	Les matériaux compostables qui portent le label OK compost se décomposent en 12 semaines dans une installation de compostage professionnelle. L'ensemble du processus de biodégradation prend 6 mois. Lors de cette décomposition, il faut parfois un pic de température. Ces produits ne peuvent donc se retrouver dans le tas de compost traditionnel des particuliers. Ce label se fonde sur la norme européenne EN 13432.
	OK Compost Home	Les emballages qui arborent ce label peuvent également finir dans un (bac ou fût à) compost ordinaire. Si le processus de compostage se déroule correctement, ils se décomposent en 4 mois et la biodégradation est complète au bout de 6 mois à 20°C.
	Flèche de pourcentage	Cette flèche indique le pourcentage de matériau recyclé présent dans l'emballage.
	Acier	Ce pictogramme indique que l'emballage se compose entièrement ou en grande partie d'acier et qu'il peut faire aisément l'objet d'un tri sélectif. Il ne précise toutefois pas si l'emballage est vraiment collecté et recyclé séparément.
	Consigne	Lorsque le consommateur voit l'un de ces logos, il peut rapporter l'emballage vide (une bouteille en général) au magasin afin qu'il puisse être réutilisé ou recyclé. L'argent que le consommateur a payé pour la bouteille (pleine au moment de l'achat) lui est remboursé.
	Poubelle	Le pictogramme de la poubelle avec main ou personnage figure sur toutes sortes d'emballages qui risquent de se retrouver dans les rues. Songeons aux canettes de boisson et aux petites bouteilles en PET. Il indique que l'emballage vide doit être mis à la poubelle.